

Compte-rendu commission tourisme du 15 mars 2023

Le 15 mars 2023 à 17h30, la commission tourisme de la communauté de communes Conflent Canigó s'est réunie à la salle des fêtes de Marquixanes, sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents. Celle-ci figure en annexe du présent compte-rendu.

Présents: 20 élus, 6 techniciens

<u>Absents excusés</u>: Suzanne Gommerat (Mosset), Michèle Torrent (Nyer), Bénédicte Lapetite (Prades).

La commission tourisme était présidée par Monsieur Jean-Louis Salies en qualité de Président de cette commission.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Point sur la taxe de séjour,
- Dossiers Pylot,
- Proposition de nouveaux sentiers d'intérêt communautaire,
- Présentation de la Table du Canigó,
- Questions diverses.

Monsieur Salies introduit la séance, remercie les participants présents et la mairie de Marquixanes pour la mise à disposition de la salle.

1/ POINT SUR LA TAXE DE SEJOUR – présenté par Véronique Graule, régisseuse de la taxe de séjour :

a. La taxe de séjour, son fonctionnement, les chiffres 2021 :

En premier lieu, Véronique Graule rappelle le fonctionnement de cette taxe et de son reversement.

Depuis 2017, la collecte de la taxe de séjour (TDS) se fait au réel. Il y deux parties bien distinctes dans le processus : la déclaration (tous les mois) et le reversement en janvier et en octobre.

Elle souligne le fait que le propriétaire a l'obligation de déclarer auprès de la Communauté des communes même si le reversement se fait via une plateforme de vente en ligne.

En second lieu Véronique Graule fait lecture des chiffres clés de l'année 2021, avec le comparatif des montants payés et des montants déclarés.

Il est intéressant de savoir que lors de la prise en main de cette compétence, le montant perçu était de 140 000€. On constate une belle progression puisqu'en 2022 le montant de la

taxe de séjour approche 250 000 €, cela grâce notamment aux distributeurs en ligne qui sont désormais obligés d'encaisser la taxe de séjour. Les plateformes en ligne reversent aujourd'hui l'équivalent de 90 000 €.

A ce propos, Véronique précise qu'il reste encore des ajustements à faire les distributeurs facturant les personnes mineures (or ils en sont exonérés) et appliquant un tarif unique pour l'ensemble des hébergements avec un arrondissement de la TDS à 1 € par personne par jour. Précision du mode de calcul de la TDS validé par la communauté de communes : multiplication du nombre de nuitée par le nombre de personnes de plus de 18 ans).

Il est rappelé que la taxe de séjour s'avère une opération blanche (collecte – reverse) pour les loueurs en meublés, cette taxe étant payé en totalité par le touriste.

b. Présentation de la répartition du nombre de nuitées par type d'hébergement :

Bien que les données de la plateforme ne soient pas complètes, cela nous permet d'avoir une observation de l'activité marchande des hébergements, notamment pour les campings. Pour l'année 2023, on s'approchera encore plus de la réalité.

M. Salies conclut cette première analyse que grâce à la taxe de séjour on arrive à avoir une vision globale de la collecte et d'une partie de l'activité touristique du territoire. Ce sont des données intéressantes qu'il importe de s'approprier et développer.

c. Focus sur l'année 2022 :

A l'annonce des montants déclarés, on constate une nette augmentation de la taxe de séjour par rapport à 2021, soit près de 14 % (246 833.86€ contre 215 567.34€). Il est relevé que la collecte étant toujours en cours, les montants ne sont pas encore figés pour 2022.

La TDS est en lien étroit avec la mission de classement des meublés proposée par l'Office de tourisme, mission effectuée par Agnès Rabat, référente hébergements. Le territoire est passé de 39% d'hébergements classés en 2019, à 65 % fin 2022 (cette progression a été favorisée en outre par les changements des modalités de facturation de la TDS pour les hébergements non classés, qui ne peuvent appliquer de tarif fixe).

José Montessino affirme que pour louer il faut proposer de la qualité : le classement permet de tirer l'ensemble de l'économie vers le haut. L'accréditation de l'OTI pour effectuer les visites de classement est une réelle valeur ajoutée pour le territoire.

M. Salies termine en ajoutant que le tourisme joue un rôle important pour la communauté de communes, les retombées économiques directes et induites impactant le territoire dans sa globalité. Aller à la recherche de la TDS permet à la communauté de communes d'avoir une source de revenus supplémentaire, non négligeable dans le contexte actuel.

2/ LE DISPOSITIF PYLOT – présenté par Agnès Rabat, référente hébergement au sien de <u>l'office de tourisme</u>:

M. Salies ouvre le sujet en rappelant le contenu du dispositif et son fonctionnement. Le dispositif d'aide Pylot est le fruit d'un travail commun entre le PNR Pyrénées catalanes et les trois communautés de communes : Conflent Canigó, Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne. Ce dispositif a pour but de contribuer à la rénovation des hébergements locatifs. L'opération se terminait fin 2021 mais comme il restait un solde il avait été entériné

d'utiliser l'enveloppe budgétaire en 2022. Pour 2023, le conseil communautaire du 26 janvier a validé la poursuite du dispositif pour les trois prochaines années avec un budget à hauteur de 20 000€ par an..

a. Rappel de la gouvernance :

Trois étapes clés permettent d'accéder au dispositif :

- le comité de pilotage (PNR et communautés de communes) analyse les dossiers et rend un avis sur chacun,
- la commission tourisme de la communauté de communes apporte son avis sur les diverses demandes et propose des adaptations du dispositif si besoin,
- le conseil communautaire, valide la délibération finale sur les dossiers présentés par la commission tourisme.

b. Rappel du dispositif:

Le montant de la subvention représente 30% d'un montant total de dépenses de 5 000 € à 20 000 € (soit une subvention maximale de 6 000€). A la suite de la signature de la convention, les propriétaires ont un délai d'un an pour réaliser les travaux.

Rappel des dépenses éligibles : travaux et achat/pose de matériel (excepté l'autoconstruction et l'électroménager), travaux et prestations d'aménagement.

- c. Rappel des critères de sélection :
- propriétaire particulier (ou commune) ou SCI sous conditions
- accompagnement préalable obligatoire par la plateforme du PNR
- classement au moins 3 étoiles après travaux
- mise en location au moins 20 semaines par an pendant 5 ans
- respect de la réglementation concernant les loueurs de meublés de tourisme
- en règle avec la fiscalité de la taxe de séjour
- adhésion à l'OTI
- dépôt d'un dossier complet.

d. <u>Présentation de trois dossiers :</u>

Travaux divers: installation de panneaux solaires, transformation d'une buanderie en salle d'eau, rénovation de la cuisine, changement de menuiseries dans la cuisine, isolation thermique et phonique des ouvertures par l'installation de volets roulants solaires (au niveau des baies vitrées côté Sud)

- Montant des dépenses éligibles : 17 180,12 €
- Montant de la subvention demandée : 5 154,04 € (30%)

Intérêt pour le Conflent Canigó : maison au cœur de la nature, grande capacité d'accueil, bien équipée (piscine, bain nordique, boulodrome, terrain de volley, potager, ...), marque Valeurs Parc.

- Classement actuel: 4 étoiles
- Nombre de places : 12
- Respect des préconisations de la plateforme PyLoT : en partie

Après présentation, la commission tourisme valide cette demande à l'unanimité, l'intérêt résidant dans l'amélioration d'un produit haut de gamme, peu nombreux dans le territoire.

⇒ Monsieur FALIU Pascal - Vernet-les-Bains :

Travaux : réduire les déperditions thermiques par l'installation de menuiseries en double vitrage (au niveau du salon et de la chambre) et remplacement des volets roulants

- Montant des dépenses éligibles : 7 817,70 €
- Montant de la subvention demandée : 2 345,31 € (30%)

Intérêt pour le Conflent Canigó: appartement lumineux dans résidence avec ascenseur, composé d'un grand séjour qui donne accès à la terrasse, non loin des thermes. Le bien est adapté aux besoins des curistes.

- Classement actuel: 3 étoiles
- Nombre de places : 2
- Respect des préconisations de la plateforme PyLoT : en partie

Après présentation, la commission tourisme valide cette demande à l'unanimité, l'intérêt résidant dans l'amélioration d'un produit qui répond aux besoins des curistes, et qui s'engage à réduire les dépenses énergétiques.

Projet : rénovation d'une partie de l'intérieur et de la toiture (en lloses)

- Montant des dépenses éligibles : 44 250 €
- Montant de la subvention demandée : 13 275 € (30%) (Plafond de la subvention possible) : 6 000€

Intérêt pour le Conflent Canigó : maison de caractère du XVIIIème siècle, orientée Sud, au cœur du village de Souanyas.

• Classement actuel : non classé

Classement après travaux : minimum 3 étoiles

- Nombre de places : 4
- Respect des préconisations de la plateforme PyLoT : en partie

Après présentation, la commission tourisme valide cette demande à l'unanimité, l'intérêt résidant dans la création d'un nouveau bien, respectueux des matériaux traditionnels, qui sera classé 3 étoiles.

3/ PROPOSITION DE NOUVEAUX SENTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – présenté par Jean Grassaud, technicien APN au sein de l'office de tourisme :

M. Salies souligne l'importance de l'atout « randonnée » pour la destination, produit phare de la communauté des communes qui a l'avantage de concerner l'ensemble du territoire. Cet axe correspond aux demandes de la population et permet de valoriser le tourisme de proximité.

Jean Grassaud présente l'objectif de maillage de la destination autour du projet de deux grands tours sur lesquels on travaille depuis 2021 : le Tour du Conflent et le Tour de la Vallée de la Têt (en cohérence avec le schéma d'itinérance du SMCGS et la stratégie de maillage du CD66). Ce projet est basé sur le principe de carrefours dans les villages.

L'inscription au PDIPR permet d'avoir des subventions pour la création et l'entretien des sentiers ; de plus elle garantit la valorisation des circuits sur les plateformes Geotrek et rando66.fr.

L'objectif de la communauté de communes est de positionner la destination comme un pôle de randonnée incontournable, accessible à tous publics (de l'amateur au sportif avéré, de la petite balade à la grande randonnée).

a. Les propositions des sentiers :

➤ Sentier des 5 sens – Mosset : déjà emprunté, réalisation du balisage et promotion de la Tour des parfums à mettre en place. Il y a un terrain privé donc une convention de passage doit être signée mais le propriétaire est d'accord, ce sentier étant en place depuis des années.

M. Roger précise que la mairie de Mosset a engagé une procédure de recensement de tous les chemins ruraux. Une fois classé en chemin rural le chemin est alors inscrit au cadastre, avec une délibération de la commune sur ce classement.

➤ Canal et montagne de Bohère – Prades : à ce jour le sentier est peu sécurisé par rapport au nombre de personnes qui l'emprunte. Possibilité d'avoir un sentier au départ de Prades, avec 2 boucles. 3 propriétaires sont concernés dont l'ASA qui est à l'origine de la demande. Il s'agit de terminer le maillage pour pouvoir l'ouvrir au public.

Jean Grassaud apporte des précisions sur les parties à sécuriser : 3 recs qui descendent (besoin d'un garde-corps).

M. Meneux, représentant Marquixanes, propose de réfléchir à une version du sentier dans l'autre sens (jusqu'à Clara) : avoir un départ de Marquixanes pour Los Masos et Clara (cela devient dangereux après Clara) puisque le Canal de Bohère se termine à Marquixanes.

➤ La Carança – Thuès : les gorges de la Carança représentent le top 2 des randonnées les plus pratiquées du territoire. C'est un maillage cohérent qui permet de créer plusieurs boucles (et non pas un aller-retour sur le même itinéraire) et ainsi gérer au mieux les flux des randonneurs. C'est un sentier impressionnant mais qui n'est pas accidentogène.

Les coûts estimés sont de : 10 000^e de travaux, 1 500^e du contrôle par un bureau d'études, et l'entretien et changements des mains courantes et passerelles.

Il s'agit essentiellement de chemin rural (4 chemins ruraux) avec un seul propriétaire : l'ONF (forêt domaniale).

Proposition de l'ONF de mettre en place une convention globale pour l'ensemble du territoire. Monsieur Rouch ajoute que sur l'exploitation touristique de la Carança, après négociation, un forfait de 400€/ an est à régler à l'ONF.

La mise en place d'un éco-compteur permettra d'affiner la fréquentation qui varie entre 50 000 et 100 000 personnes/an.

➤ Orri de Camajó – Campôme : proposition d'une déviation du sentier de Carmajó sur un tronçon de 1km pour revenir sur le sentier praticable actuellement, le tracé initialement prévu par la convention s'avérant trop pentu et donc impraticable, certainement dû à une

erreur du cadastre. Nous avons 5 propriétaires privés et 1 parcelle ONF. Mme Sitja approuve cette modification, demandée par la municipalité.

- ➤ Espira-de-Conflent Estoher : même constat que pour le sentier précédent, il s'agit d'une modification du tracé d'un sentier existant dont une partie est impraticable : la déviation proposée va utiliser la « route vieille » (ancienne route entre les 2 villages)
- ➤ Divers : Le Cadi : la mairie de Casteil a sollicité la commission tourisme de novembre 2022 sur l'avenir du sentier de randonnée, actuellement fermé par arrêté préfectoral à la suite d'éboulements : quelles solutions possibles pourraient être envisagées ? Après consultation de l'ONF, propriétaire, Jean Grassaud annonce que ce sentier resterait fermé. L'ONF a émis un refus de revoir le sentier au vu, d'une part, de la quantité de contre-indications au niveau biodiversité (Gypaète, Aigle Royal...) et, d'autre part, des installations (passerelle).
- ➤ Schéma d'itinérance transfrontalière : le SMCGS nous réunit pour étudier le montage d'un appel à manifestation d'intérêt POCTEFA, sur un schéma de l'itinérance transfrontalière (pédestre et cyclo), impliquant les 3 communautés de communes de la du GSO, le CD66, le Pays Pyrénées Méditerranée et 3 comarcas catalanes. Nous ne disposons pas assez d'élément pour présenter ce projet et discuter ensemble de l'engagement potentiel de la communauté de communes.

4/ LA TABLE DU CANIGO – 2eme EDITION :

Monsieur Salies présente le concept de cet événement terroir : il s'agit d'une soirée gourmande valorisant des accords mets et vins, les savoir-faire et productions du territoire concoctée en partenariat avec des chefs et producteurs du Conflent (Toques Blanches, certifiés ou labellisés Qualité Sud de France, Valeur Parc...).

La 1^{ère} édition a été organisée sous l'ancienne mandature, en septembre 2019 à Vinça, en clôture de la journée Festi Conflent (appelée alors Festi terroir).

Jean Castex avait annoncé le renouvellement de cette opération très valorisante pour notre territoire. Toutefois le COVID nous a obligé à la reporter. Nous avons la possibilité cette année de la rééditer à l'automne 2023 plus précisément le dimanche 26 novembre à la Halle de Prades (seule date disponible au dernier trimestre).

Cette halle a l'avantage de pouvoir accueillir les chefs, vignerons et producteurs du terroir, sans extension (en 2019 nous avions dû implanter un chapiteau en complément de la halle des sports de Vinça) et 500 convives.

Comme pour l'édition passée, chaque chef devrait réaliser une création culinaire : entrée, plat ou dessert et la présentera accompagnée d'un vin. Des stands gourmands seraient également mis en place afin de valoriser l'ensemble des savoir-faire du territoire (boulangerie, charcuterie, fromages et notes sucrées).

Le prix de l'entrée proposée devrait se situer dans une fourchette entre 50-60 € par convive. Bien que cette opération soit lourde à porter en termes de logistique et financièrement, elle bénéficie de subventions. Entre la vente des entrées et le subventions, l'équilibre devrait normalement être atteint. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de présenter un

budget, nous soumettons cette opération pour débat et validation. Monsieur Salies précise que nous avons la possibilité de réaliser un partenariat Mar y Munt, avec la ville de Saint-Cyprien, le Maire M. Thierry Del Poso ayant, à la suite de sa participation en 2019, exprimé son souhait d'être associé à une édition.

L'ensemble des élus présents valident la mise en place de l'événement. Monsieur Salies propose de créer un groupe de travail spécifique à cet événement, s'il y a des intéressés.

5/ 3ème EDITION DE FESTI CONFLENT : présenté par Kateleen Van daele, technicienne de l'offre au sein de l'office de tourisme :

Nadine Romieu, directrice, rappelle que l'objectif de cette journée d'animations est de valoriser le territoire au travers d'activités et d'animations gratuites pour petits et grands. L'office de tourisme a répondu à la demande de la communauté de communes désireuse d'avoir un événement festif qui représente le territoire.

Les premières éditions ont eu lieu au lac des Escoumes de Vinça : en 2019 et en 2022 (interruption due au Covid 19).

Kateleen Van Daele, coordinatrice de ce dossier au sein de l'OTI, annonce que la 3^{ème} édition se déroulera au Parc de Vernet-les-Bains le dimanche 18 juin la mairie de Vernet-les-Bains ayant répondu à notre appel à candidature pour accueillir cette manifestation.

Elle présente le programme prévisionnel pour la journée (activités ludiques, sportives, culturelles) réalisé en partenariat avec les acteurs locaux (prestataires d'activité et institutionnels). Comme il s'agit du week-end de la Trobada, elle souligne que l'un des challenges sera de mettre en avant la Trobada pendant la journée, en étant en liaison avec des participants.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

Il n'y a pas eu de questions diverses abordées.

Pour répondre à la demande de certains participants, le compte-rendu et la présentation seront envoyés par mail aux membres présents. Il est rappelé que les comptes-rendus sont en ligne dans la rubrique Intranet / commission tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h08 par le Président.

A Prades, le 15 mars 2023

Jean-Louis Salies, Président